



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JUIN 2022

\* \* \* \* \*

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BORDET Bernard, Maire.*

**PRÉSENTS** : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, HERHARD Anne-Marie, GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

**ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S** : BRISSON Noël.

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 9

Absent.e.s excusé.e.s : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation : 13 juin 2022

### ORDRE DU JOUR

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2022

#### **A. GESTION DES INSTANCES**

1. Réforme publication des actes

#### **B. FINANCES PUBLIQUES :**

1. Cahier des charges Appel à candidature Camping
2. Devis Terrain Multisport- Aire de Jeux
3. Subvention Terrain Multisport- Aire de Jeux
4. Subvention Paysagiste-concepteur – Projet Camping
5. Devis Sentier Pédestre - Les Poublées
6. Subvention Sentier Pédestre – Les Poublées

#### **C. INTERCOMMUNALITÉ :**

1. Modification des statuts CCVSA – Compétence Piscine

\*\*\*\*\*

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2022

## A. GESTION DES INSTANCES

### 1. Réforme publication des actes

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal valide le maintien de l'affichage sur les tableaux face à la mairie et maintien la publication sur le site internet par l'intermédiaire des comptes-rendus.

*Accord du Conseil Municipal*

## B. FINANCES PUBLIQUES :

### 1. Cahier des charges Appel à candidature Camping

Le Cahier des charges a été finalisé avec Vendée Expansion ce jour avec les élus en charge du dossier.

Les élus ont pris connaissance des dernières modifications du cahier des charges pour l'appel à candidature concernant la gestion du Camping Municipal.

*Accord du Conseil Municipal*

### 2. Devis Terrain Multisport- Aire de Jeux

Le sujet est reporté à la séance suivante.

### 3. Subvention Terrain Multisport- Aire de Jeux

Le sujet est reporté à la séance suivante.

### 4. Subvention Paysagiste-concepteur – Projet Camping

Le projet consiste par conséquent à proposer une vision d'ensemble des aménagements à prévoir pour à la fois améliorer l'accueil des visiteurs et le cadre de vie des habitants et renforcer la qualité paysagère et patrimoniale du village.

Il devra permettre de valoriser et d'améliorer la qualité paysagère des espaces publics existants et projetés sur les trois sites identifiés : le Camping, l'aire des Cabanes et la place du Podium, les abords de la pêche.

La commune a bénéficié d'un premier diagnostic paysager du CAUE pour cette réflexion.

Cette mission se décomposera en deux tranches : une tranche ferme d'études (diagnostic et orientations, schéma d'aménagement, avant-projet, chiffrage, cahier de recommandation) et une tranche conditionnelle de mise en œuvre et suivi de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE les orientations du projet et le partenariat engagé avec les services de l'État, le CAUE, le PNR ;
- AUTORISE M. Le Maire à conduire les démarches permettant d'engager la mission de maîtrise d'œuvre et effectuer les demandes de subvention auprès des services de l'État et des collectivités pour la première tranche d'étude ;
- APPROUVE le plan de financement suivant pour la première phase d'étude estimée à 10 000 € HT : 20% commune soit 2 000 € HT et 80% DREAL, soit 8 000 € HT.

#### **5. Devis Sentier Pédestre - Les Poublées**

Le sujet est reporté à la séance suivante.

#### **6. Subvention Sentier Pédestre – Les Poublées**

Le sujet est reporté à la séance suivante.

### **C. INTERCOMMUNALITÉ :**

#### **1. Modification des statuts CCVSA – Compétence Piscine**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise, stipulent dans le paragraphe 2.8 (enfance jeunesse) de la partie 2 (Compétences supplémentaires) : « L'organisation et la gestion du transport des enfants des écoles primaires à la piscine de DAMVIX »

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du programme scolaire d'apprentissage de la natation, les enfants des écoles primaires du territoire ne peuvent plus bénéficier de séances à la piscine de Damvix pour diverses raisons.

En conséquence, afin que la Communauté de Communes puisse continuer à prendre en charge le transport à la piscine, il convient de modifier les statuts en indiquant simplement le territoire communautaire et permettre ainsi aux écoles d'utiliser les structures du territoire (bassin mobile ou piscine).

Il est proposé de modifier cette compétence dans les statuts comme suit : « L'organisation et la gestion du transport des enfants des écoles primaires vers les piscines situées sur le territoire communautaire ».

*Accord du Conseil Municipal*

### **D. QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Achat d'un vidéoprojecteur :**

Le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un vidéoprojecteur afin de faciliter les échanges lors de réunion par la projection des éléments de dossier. Ceci permettra aussi la limitation des impressions papiers.

Après présentation de deux devis :

- Entreprise BOUTIN : OPTOMA XGA X400iVE – 459.92 € HT
- Entreprise ALYATIS : EPSON EB-992F 3LCD – 1 261.86 € HT

Le choix du conseil se porte sur l'offre la moins chère qui correspond plus à l'usage recherché.

#### **Dotation de péréquation :**

Le Maire informe le conseil municipal de l'attribution du fond départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour l'année 2021 pour un montant 84 508,29 €.

- **Motion Orange :**

Le Conseil Municipal de la commune Le Mazeau, réuni le 21 juin 2022, manifestent son mécontentement devant le manque de réactivité pour résoudre la coupure du réseau téléphone-internet-numérique sur les communes de Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Saint-Sigismond et Le Mazeau du samedi 11 juin à 9h au mercredi 15 juin à 15h.

Cette coupure du réseau a entraîné une perturbation et dans certains cas une interruption des activités situées dans les communes citées ci-dessus. Une impossibilité pour de nombreux commerces de réceptionner les paiements par carte bancaire, une impossibilité pour le service public d'accéder aux différents outils en ligne indispensables et un arrêt de l'accueil téléphonique en Mairie, des télétravailleurs ne pouvant exercer, des services de secours et de santé injoignables par absence de téléphonie ... et plus de 2800 foyers concernés !

Suivant les indications recueillies auprès de l'opérateur : le câble porté par le poteau endommagé a été sectionné par les pompiers suivant les consignes d'ORANGE !

Votre décision a permis de sécuriser l'intervention des Pompiers mais nous attendons de vos services une action adaptée à l'urgence de la situation. N'avez-vous pas de services d'astreinte, de système d'alimentation alternatif, de matériels en stocks suffisants ??

Vous développez et faites la promotion d'un réseau toujours plus rapide et plus stable, alors comment pouvez-vous permettre une interruption de 4 jours et demi pour un simple accident de la route ? Il ne s'agissait pas d'un phénomène météorologique provoquant la rupture en plusieurs points du réseau !

Nous demandons une analyse approfondie de cet incident et des propositions appropriées pour éviter qu'un tel épisode se renouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire



#signature#

BORDET Bernard